



Location appartement et expatriation

Par **Mandyone**, le **15/05/2013 à 10:18**

Bonjour, rnJ ai acheté en avril 2011 un appartement pour résidence principale dans la ville de sartrouville 78500 et ai eu droit à un prêt à taux 0 de 12400 € à ce titre. J ai bien entendu également un prêt principal à rembourser sur 15 ans.rnA compter du 1er septembre, je suis transférée dans une filiale québécoise de ma société avec un contrat local pour 2 ans, voir pour une mutation définitive avec demande de résidence permanente d ici 1 an ou 2. Mon appartement en France sera mis en location à compter du 1er août via une association à un loyer conventionné. Le montant du loyer hors charge sera de 1000 € + 180 € de charges. A partir d août, je vais devoir donc me loger au Québec dans le cadre de cette mutation et ce n est pas pris en charge par mon employeur.rnMes questions sont les suivantes :rn- existe il des exonérations particulières concernant les résidences principales louées pour les français mutés à l étranger ?rn- quels est le système le plus avantageux : Déclaration en micro foncier ou en réel sachant que le montant hors charge de revenus sera de 12000 € ?rn- est il possible déduire de déduire les intérêts d emprunt de mon prêt principal sachant que je conserve le droit du prêt à taux zéro en tant que salariée mutée par ma société ?rnEn vous remerciant pour vos précieux conseils